



**Souffel**  
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française  
Commune de Souffelweyersheim  
Arrondissement de Strasbourg-Ville  
Département du Bas-Rhin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2026,

Le sept avril deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

*Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 31 mars 2026*

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 25	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

**Secrétaire de séance : Monsieur François CHABAS, Conseiller municipal**

### Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie Laure KOESSLER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Brigitte SCHLEIFER, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS.

**Absent(s) ayant donné mandat** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Bernard WEBER a donné procuration à Alain JANSEN

Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN

Jérôme FLAGEY a donné procuration à Marie Laure KOESSLER

Mathilde PAYET-BLONDET a donné procuration à François CHABAS

**Absent(s) sans donner de mandat :**

**23/2026 – FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

	Résultat 2025	Résultats Reportés	CUMUL
Résultat fonctionnement	1 322 094,53 €	2 350 310,31 €	3 672 404,84 €
Résultat investissement	-929 301,24 €	1 418 979,55 €	489 678,31 €
Report dépenses Investissement	1 314 454,65 €		1 313 799,45 €
Report recettes Investissement	200 000,00 €		200 000,00 €
<b>RESULTAT TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF</b>			<b>3 048 283,70 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2025	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 322 094,53 €
B. <u>Résultat antérieur reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 350 310,31 €
<b>C. Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 672 404,84 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	489 678,31 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-1 113 799,45 €
Besoin de financement F = D+E	-624 121,14 €
<b>AFFECTATION = C + G+H</b>	<b>3 048 283,70 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G = au minimum couverture du besoin de financement F Affectation en réserves R1068 investissement	-624 121,14 €
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	3 048 283,70 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

*Le Conseil Municipal,*

*VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU l'exposé de Monsieur le Maire et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles ;*

*Considérant les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau du Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;*

*Après en avoir délibéré,*

- *DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :*
- *PREND ACTE que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2026.*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2025	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 322 094,53 €
<b>B. Résultat antérieur reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 350 310,31 €
<b>C. Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 672 404,84 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	489 678,31 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	-1 113 799,45 €
Excédent de financement	
Besoin de financement F = D+E	-624 121,14 €
<b>AFFECTATION = C + G+H</b>	3 048 283,70 €
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
G = au minimum couverture du besoin de financement F	-624 121,14 €
Affectation en réserves R1068 investissement	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	3 048 283,70 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

*Pour extrait conforme*

Souffelweyersheim, le 8 avril 2026



Le Secrétaire de séance

François CHABAS



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **10 AVR. 2026**